

Tarifs TTC applicables

TVA non applicable : article 256 B du CGI

Le vendeur remet systématiquement un devis gratuit et personnalisé, à l'usager à qui il propose une prestation

Service d'Autonomie à domicile

Interventions en mode prestataire :

Nous sommes l'employeur des intervenants à domicile.

Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne : * aide au lever et au coucher * aide à la toilette * aide à l'habillage * aide aux repas Accompagnement dans les activités de la vie sociale : * accompagnement dans les activités domestiques, de loisirs * assistance administrative Accompagnement des personnes dans leur déplacement en dehors du domicile : * aide à la mobilité et au transport Autres actes de la vie quotidienne : * entretien de la maison et travaux ménagers * préparation des repas * courses	Tarif horaire :01/04/2025 27.21 € TTC (prise en charge APA) + supplément de 3.00€ / h à partir du 01/07/2025 soit 30.21 € TTC 27.21€ TTC (prestation de compensation du handicap et aide-ménagère) Tarif horaire 01/01/2026 : 27.10 € TTC (caisses de retraite) + supplément de 3.90 € / h à partir du 01/02/2026 soit 31.00 € TTC Tarif Horaire 100 % payant ou heures en sus de la prise en charge au 01/02/2026 : 31.00 € TTC
---	--

Les frais kilométriques seront facturés lors des déplacements avec le véhicule personnel de l'intervenant en supplément du tarif horaire de la prestation soit 0.60€ /km

Modalités de paiement :

Le client pourra régler par :

☐ Chèque ☐ CESU pré-financé ☐ Virement bancaire ou postal

☐ Prélèvement automatique

☐ Espèces étant précisé que ce moyen de paiement n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal prévu par l'article 199 sexdecies du code général des impôts.